



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Paris le - 4 MARS 2019

Service du budget,
de la performance
et des établissements

Sous-direction
de la vie scolaire,
des établissements
et des actions socio-
éducatives

Bureau des actions
éducatives, culturelles
et sportives

DGESCO B3-4
n° 2019-0039

Affaire suivie par
Jean-Christophe Harisgain

Téléphone
01 55 55 20 17
Courriel
jean-christophe.harisgain
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, pour l'association « Les petits débrouillards », la validation du tronc commun d'agrément en application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le renouvellement de l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Ces demandes ont été soumises à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable à chacune d'elle lors de sa séance du 15 janvier 2019.

Le tronc commun d'agrément et le renouvellement de l'agrément national de votre association ont été validés. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au Journal officiel de la république française et au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART

Monsieur Francis ROL-TANGUY
Président de l'association
« Les petits débrouillards »
82, avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS